Décision 18-DCC-95 du 14 juin 2018

relative à la prise de contrôle exclusif d'une partie du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole par la société Financière Cofigeo

Posted on: 12 juillet 2018 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Cofigeo
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Décision de phase	Phase 2
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Agripole

Lire

Le texte intégral
1,56 Mo

Le communiqué de presse